



Gryon, le 23 septembre 2024

**Municipalité de Gryon**

AU CONSEIL COMMUNAL  
De et à

1882 GRYON

*Préavis no 08-2024*

## *Arrêté d'imposition 2025*

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

### **Préambule**

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation le projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2025, sans modification par rapport à celui approuvé par votre conseil pour 2024.

Nous avons reporté tel quel le taux décidé par vote, soit à 73,5 %, souhaitant conserver une stabilité pour établir le budget et continuer à couvrir nos coûts suite à l'augmentation du prix de l'énergie ainsi qu'à l'augmentation du nombre de postes de travail dans notre administration et au service technique.

### **Exposé**

Depuis 2012, année déficitaire, les bouclements des exercices annuels ont pu se stabiliser et nous pouvons compter sur une augmentation annuelle régulière de nos rentrées fiscales, principalement due à l'augmentation du nombre d'habitants ainsi qu'à conjoncture économique stable malgré la crise du COVID puis la crise énergétique.

Notre marge d'autofinancement est plus volatile, elle se situe en moyenne entre fr. 1'400'000.- sur ces cinq dernières années ce qui nous a permis de financer une grande partie de nos investissements sans avoir recours à l'emprunt. La situation a changé fin 2023 avec la conclusion d'un nouvel emprunt et devrait perdurer en 2024 avec la fin du chantier de la Losse et la continuation des gros chantiers du service des eaux qui nous obligeront à recourir à des emprunts supplémentaires ces prochaines années.

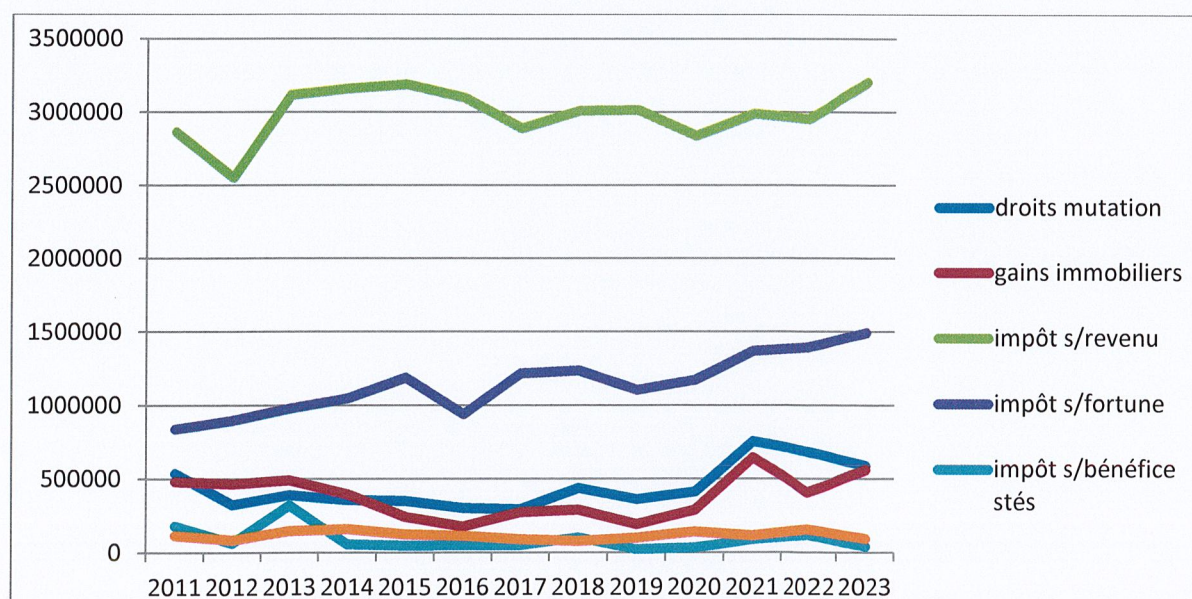
| Marge d'autofinancement                   | 2019       | 2020       | 2021        | 2022       | 2023       |
|-------------------------------------------|------------|------------|-------------|------------|------------|
| Déficit (-) ou excédent (+)               | - 11'851   | 1'076      | 6'305       | 3'140      | 6'768      |
| Charges courantes (CHC)                   | 12'181'015 | 11'406'583 | 11'413'411  | 13'205'694 | 13'652'004 |
| Dont dépenses courantes (DC)              | 11'608'047 | 10'825'074 | 10'814'346  | 11'897'212 | 13'004'932 |
| Revenus courants (RC)                     | 11'806'582 | 11'969'790 | 14'126'633  | 13'264'739 | 13'356'243 |
| Excédent de charges courantes (EC=CHC-RC) | 374'433    | - 563'207  | - 2'713'222 | - 59'045   | 295'761    |
| Marge d'autofinancement (MA=RC-DC)        | 198'535    | 1'144'716  | 3'312'287   | 1'367'526  | 351'311    |

L'endettement net par habitant a augmenté en 2023 suite à la conclusion d'un nouvel emprunt pour financer le chantier de la Losse mais notre situation reste saine et notre plafond d'endettement de fr. 17'000'000.- pour la législature 2021-2026 est loin d'être atteint.

| Dette                    | 2019      | 2020      | 2021    | 2022    | 2023      |
|--------------------------|-----------|-----------|---------|---------|-----------|
| Dette nette (DN)         | 2'351'383 | 2'113'046 | 203'602 | 237'799 | 1'951'515 |
| Dette nette par habitant | 1'746     | 1'533     | 147     | 171     | 1'284     |

Au niveau des recettes, une augmentation des impôts sur le revenu ainsi que de celui sur la fortune ont été observées entre 2022 et 2023, principalement dû à l'augmentation du nombre d'habitant de 1'389 à 1'520. Après deux années où le nombre de ventes immobilières a dépassé les records, le marché se stabilise depuis 2022 et nos revenus sont donc à prévoir à la baisse malgré une augmentation des gains immobiliers en 2023.

Évolution des diverses recettes d'impôts depuis 2011 :



La nouvelle péréquation financière entrera en vigueur en 2025 et les acomptes demandés sont comparables aux années précédentes grâce à une compensation transitoire de fr. 128'800.- et à un rééquilibrage financier de la participation à la cohésion sociale du Canton en faveur des communes, l'acompte passant de fr. 1'475'052.- en 2025 au lieu de fr. 1'608'362.- en 2024.

L'augmentation de nos charges d'électricité et d'autres combustibles, prévues au budget 2024 s'est stabilisée et certaines baisses ont été annoncées pour 2025. Mais la crise énergétique n'est pas totalement terminée et nous devons donc rester prudents dans l'établissement de notre budget tout en essayant de diminuer notre consommation.

Au niveau des ressources humaines, une hausse des salaires de 1.5% a été accordée en 2024 et les deux postes supplémentaires ont été repourvus durant cette année entre les services administratifs et celui des travaux et de la voirie.

À noter également que la construction du parking de la Losse est toujours en cours et que l'augmentation du prix des matières premières risque de majorer son coût et un recours à l'emprunt pour les financer augmenterait les intérêts annuels dus.

Au vu de la conjoncture actuelle stable mais encore incertaine, il nous paraît dès lors sage de maintenir le taux d'imposition que nous connaissons et de rester attentifs et réactifs aux chiffres qui nous parviendront, quitte à devoir reporter certaines dépenses portées au budget.

### **Arrêté d'imposition proposé**

Nous vous proposons dès lors de reconduire pour une année l'actuel arrêté d'imposition avec le taux de base des impôts inchangé et sans modification des autres articles portant sur diverses taxes, tel que présenté sur le document ci-joint.

### **Conclusions**

Dès lors, la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal,**

- vu le préavis no 08/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. *de ratifier l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2025.*

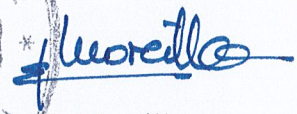
Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La secrétaire

  
P.-A. Burnier

  
E. Moreillon



*Délégué municipal : M. Pierre-André Burnier*

*Annexe : arrêté d'imposition 2025*